

LE MINISTRE

Paris, le 3 AOU 2007

Nos Réf. : E/2007/41348/M/FI/CD

Vos Réf. : N° OC/MM

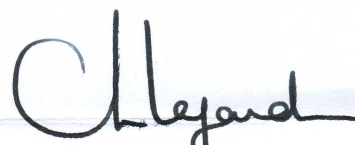
Votre lettre du 06/07/2007

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre souhait de voir les salariés non imposables à l'impôt sur le revenu bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des cotisations versées aux organisations syndicales.

J'ai pris bonne note des éléments que vous m'avez communiqués et aussitôt demandé aux services compétents de mon département ministériel de faire le point sur ce dossier. Je ne manquerai naturellement pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christine Lagarde

Monsieur Olivier CLARHAUT
Secrétaire général
Syndicat général Force Ouvrière
de la Pharmacie Nord – Pas de Calais
Bourse du Travail
BP 194
59018 Lille Cedex